

LA FORMATION DES SYNDICALISTES : UN ESPACE DE PLUS EN PLUS CONCURRENTIEL

Karel YON
Chargé de recherche CNRS
IDHE.S, Université Paris Nanterre
karel.yon@parisnanterre.fr



IRT, 15 novembre 2019

Quelques définitions préalables

- Formation / éducation
- De l'éducation ouvrière à la formation syndicale : recentrage sur une fonction précise, celle d'outiller pratiquement et intellectuellement le travail syndical
- « un dispositif institutionnalisé, placé sous l'autorité des organisations syndicales, organisant la rencontre entre une offre de “savoirs syndicaux” et une demande d'apprentissage » (Ethuin & Yon, 2011)
- Aller au-delà des dispositifs « placés sous l'autorité des organisations »
- l'espace de la formation des syndicalistes a connu d'importantes transformations ces dernières années
- morcellement et dédifférenciation des formations syndicale et professionnelle

Annnonce du plan

1. La formation a longtemps été une activité sous le contrôle et au service des organisations syndicales
 2. Basculement des années 1980 : émergence d'un marché de la formation des IRP
 3. Depuis la fin des années 2000, apparition d'une offre et de logiques de formation de plus en plus diverses
- L'espace de la formation des syndicalistes est de la sorte devenu de plus en plus concurrentiel

1. Les formations sous le contrôle et au service des organisations syndicales

- Lois de 1957 et 1959 sur le congé d'éducation ouvrière (redéfini par la loi de 1985 sur le congé de formation économique, sociale et syndicale)
- Droit individuel, accessible à tous les salariés, qui s'exerce dans le cadre d'organismes agréés par le ministère du Travail : pour l'essentiel, les centres confédéraux de formation liés aux organisations syndicales représentatives et les instituts du travail
- Depuis 2015, la subvention publique est gérée par le fonds paritaire pour le financement du dialogue social et le périmètre de ses bénéficiaires élargi à l'UNSA et Solidaires
- Une institutionnalisation de la formation autour de deux fonctions: politique et technique
- Pluralisme du champ syndical, héritage de l'éducation ouvrière et poids de la CGT >> des dispositifs centrés sur les organisations syndicales et contrôlés par elles

2. L'émergence d'un marché de la formation des IRP

- Lois Auroux : souci de promouvoir le dialogue social dans les entreprises
- Lois de 1982 et 1984 créant des formations spécifiques pour les RP en CE et CHSCT
- Renforcement de la logique de formation « technique »
- Régulation administrative décentralisée
- Velléités récurrentes d'émanciper cette formation de la tutelle des OS (Cristofalo, 2014)
- Une « nébuleuse » où dominent les organismes privés
- Une frontière poreuse entre formations « technique » et « syndicale »
- D'une logique organisationnelle et politique de la formation à une logique territoriale et de marché
- Évolution des rapports de force dans le champ syndical et transformations du système français de relations professionnelles >> l'entreprise comme horizon souvent indépassable de l'action syndicale

3. Une offre et des logiques de formation de plus en plus diverses

- Une représentation technique du travail syndical confortée par le discours sur la validation des acquis de l'expérience syndicale (lois 2002 et 2008)
- Le syndicalisme est une activité professionnelle qui mobilise des savoirs et des compétences spécialisés (Mandascop, blocs de compétences syndicales)
- Des dispositifs de *validation* des acquis de l'expérience militante pilotés depuis les instituts du travail et construits en lien avec les organisations syndicales
- Des dispositifs de *valorisation* des acquis de l'expérience syndicale produits de négociations collectives entre syndicats et directions d'entreprises et portés par des institutions sélectives (Dauphine, ScPo...)
- D'autres initiatives généralistes portées par une OS ou une institution d'ES (CGT/AES Paris 1, CGC/IEP Aix, M2 Lyon 2, Lille 1)
- Des formations plus spécialisées (M2 IES, DU Bordeaux, Strasbourg)

3. Une offre et des logiques de formation de plus en plus diverses

- Une vague récente de formations au dialogue social dans le sillage des réformes du Code du travail de 2016-2017 (et de la loi de 2016 instituant des « formations communes au dialogue social »)
- DU « Dialogue social » porté par l'IRT de Lorraine pour le réseau des instituts, DU « Droit et pratique du dialogue social » (U. Montpellier)
- DU « Pratiques du dialogue social et des relations collectives de travail » (U. Rouen) et DU « Formation commune à la négociation collective » (U. Toulouse Capitole) en lien avec leurs DIRECCTE respectives
- DU « Dialogue social : pour une nouvelle négociation collective dans l'entreprise » (U. Paris II Panthéon-Assas), DU « Droit du travail approfondi et dialogue social » (U. Clermont Auvergne), DU « Dialogue social » (U. Orléans)
- Des formations à dominante juridique, entre 2 000 et 4 000 € de frais d'inscription

3. Une offre et des logiques de formation de plus en plus diverses

- La plupart des parcours de formation qui se développent participent de l'institutionnalisation du « dialogue social » d'entreprise
- Le droit est venu valider avec les « formations communes » de 2016 une réalité qui lui préexistait (mais dont il accroît la visibilité)
- Avec la décentralisation des relations professionnelles, des dispositifs de formation au « dialogue social » qui étaient auparavant réservés aux « élites » syndicales nationales (ex. sessions annuelles INTEFP, Institut des hautes études de l'entreprise...) tendent à se « démocratiser » (ex. HER IEP Lille)
- Mais la diversification de l'offre de formations résulte aussi du renforcement de l'autonomie financière des établissements d'enseignement supérieur : nouvelles sources de revenu
- La situation actuelle s'inscrit dans la continuité des années 1980 avec un rôle important joué par les acteurs privés: la majeure partie des organismes certifiés sur le site Format Dialogue sont des sociétés privées

Entre sociologie politique du syndicalisme et sociologie du travail syndical

- L'étude des activités de formation permet d'objectiver la diversité des conceptions du syndicalisme qui s'affrontent dans le champ syndical, mais aussi de comprendre comment se cristallisent et se reproduisent ces définitions antagoniques de l'activité syndicale
- Dépasser l'opposition entre experts et militants pour considérer deux facettes du travail syndical : « travail dialogique » et « travail du conflit »
- Un « travail du conflit » (Brusadelli et al. 2019) paradoxalement peu outillé en France
- Un conflit de professionnalités syndicales ? Tension entre logiques du *métier* et de la *carrière*

Références utilisées

- Brucy G., P. Caillaud, E. Quenson, L. Tanguy (2007), *Former pour réformer : retour sur la formation permanente (1945-2004)*, Paris, La Découverte.
- Brusadelli N. (2019), K. Poulet, A. Dekervel, « L'intervention sociale : entre éducation populaire, *organizing* et approches intersectionnelles : Retour sur une expérimentation », *Le sociographe*, n° 66, p. 75-88.
- Chabbert E., F. Rey (2018), *La valorisation des acquis de l'expérience syndicale*, Rapport de recherche AO IRES-CFTC.
- Chappe V.-A., J.-M. Denis, C. Guillaume, S. Pochic (2019), *La fin des discriminations syndicales ? Luites judiciaires et pratiques négociées*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.
- Cristofalo P. (2014), « Une formation sans syndicats pour les élus d'entreprise ? La progressive constitution d'un marché de la formation pour les IRP », in N. Ethuin, K. Yon, dir., *La Fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Bellecombès-en-Bauges, Éditions du Croquant, p. 201-229.
- Ethuin N., K. Yon (2011), « Les mutations de l'éducation syndicale : de l'établissement des frontières aux mises en dispositif », *Le Mouvement Social*, n°235, p. 3-21
- Giraud B., K. Yon, S. Bérout (2018), *Sociologie politique du syndicalisme*, Paris, Armand Colin.
- Tanguy L. (2006), *Les Instituts du travail – La formation syndicale à l'université de 1955 à nos jours*, Presses universitaires de Rennes.